



Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience

 ASSIC Conseil

 www.assic-conseil.com

 03 86 49 26 40

 contact@assic-conseil.com

Qu'est ce que la Validation des Acquis de l'Expérience ?

La Validation des Acquis de l'Expérience permet de faire reconnaître son expérience, notamment professionnelle ou liée à des actions extra-professionnelles, afin d'obtenir un Diplôme, un Titre ou une Certification de qualification professionnelle.

Qui peut en bénéficier ?

Salariés, demandeurs d'emploi, bénévoles.
Accessibilité PSH : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter.

Certifications concernées

Les certifications de branche de la métallurgie :
Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie (CCPM), blocs de compétences, bachelors...

Tarifs

Consulter la grille tarifaire sur le site.





Durée

L'accompagnement et sa durée sont personnalisés à la suite du premier RDV qui réalise le diagnostic de faisabilité. ce parcours peut-être composé d'heures d'accompagnement (50 heures cumulées maximum) et d'heures de formation nécessaire, comme par exemple une remise à niveau (70 heures cumulées maximum).

Prérequis

Justifier de la durée d'expérience requise en rapport direct avec la certification visée, que ce soit de manière continue ou non.

Méthodes mobilisées

- RDV "diagnostic de faisabilité"
- RDV pour élaboration du dossier de faisabilité à présenter au certificateur (1ère étape obligatoire d'un parcours VAE : la demande de recevabilité)
- RDV pour élaboration du dossier de validation (l'étape principale du parcours VAE : pendant cette période, le candidat doit rédiger un dossier détaillant et analysant les principales activités exercées lors de ses expériences)
- RDV pour préparation de l'entretien avec le jury (afin de vérifier que les compétences acquises par le candidat au cours de ses expériences correspondent bien aux compétences requises par le référentiel du diplôme)
- Entretien éventuel post-jury en cas de validation partielle

Modalités d'évaluation

- Signature d'un acte d'engagement réciproque
- Mise en place d'un calendrier de suivi de l'accompagnement
- Mise à jour régulière des versions du dossier relu et annoté

Modalités et délais d'accès

Rendez-vous sur la plateforme France VAE www.vae.gouv.fr

Recherchez parmi les 210 diplômes disponibles sur France VAE et sélectionnez Architecte Accompagnateur de Parcours ASSIC. Nous répondrons à votre demande sous 8 jours.

Contactez-nous

As.SIC Conseil

Tél : 03 86 49 26 40

Mail : contact@assic-conseil.com

SENS

9 Boulevard Maupéou
89100 Sens

AUXERRE



6 Route de Monéteau
89000 Auxerre

JOIGNY



19 Rue des Entrepreneurs
ZA de Montargis
89300 Joigny

NEVERS



37 Boulevard du Pré Plantin
58000 Nevers